

INDUSTRIE (/INDEX.PHP/COMPONENT/K2/CONTENT/22-INDUSTRIE)

L'Uimm et Pôle emploi développent un contrat de service en faveur de la qualification professionnelle dans la métallurgie

By Thierry BRET (/index.php/component/k2/author/801-thierrybret) mars 18, 2018 0

(/index.php/component/k2/22-industrie/2145-l-uimm-et-pole-emploi-developpent-un-contrat-de-service-en-faveur-de-la-qualification-professionnelle-dans-la-metallurgie#itemCommentsAnchor)



(/media/k2/items/cache/7c2e21b66fe2092f2389d5d702456712_XL.jpg)

« Pôle emploi et l'Union des industries et des métiers de la métallurgie viennent d'officialiser un contrat de service destiné à solutionner la récurrente problématique des chefs d'entreprise de ce segment économique. Alors que la reprise semble de plus en plus s'amorcer, les sociétés métallurgiques de la région ne peuvent répondre à leurs besoins de recrutement immédiat, faute de prétendants qualifiés. Une arithmétique que souhaite résoudre les deux signataires de cette convention, Yves HUTIN, directeur territorial de Pôle emploi Nièvre/Yonne à gauche et Claude VAUCOULOUX, délégué général de l'UIMM 58/89, à droite... ».

Credit Photos : Thierry BRET.

Alors que les besoins de recrutement des entreprises de la métallurgie traduisent par la récurrence de leurs offres la réelle embellie observée sur ce secteur industriel depuis quelques mois, les professionnels

peinent néanmoins à trouver chaussures à leurs pieds en cette fin de premier trimestre. Optimiser la connaissance de ces offres disponibles de façon immédiate tout en accentuant la stratégie de communication sur les potentialités actuelles proposées par cette filière économique intègrent les axes prioritaires de ce contrat de service qui a été paraphé entre l'Union des industries et des métiers de la métallurgie et Pôle emploi sur les territoires de la Nièvre et de l'Yonne.

SAINTE-FARGEAU : C'est au terme de la visite officielle que le préfet de l'Yonne Patrice LATRON a réservé à la société industrielle NOGUES ce vendredi 16 mars que les deux signataires de ce contrat de service novateur, Yves HUTIN, directeur territorial de Pôle emploi et Claude VAUCOULOUX, délégué général de l'Uimm, ont procédé à la signature d'un document validant leur désir de rapprochement. Ce texte, paraphé selon les codes et usages traditionnels sous le feu nourri des crépitements d'appareils photographiques, est applicable à la fois sur le territoire de l'Yonne mais également dans la Nièvre limitrophe.

Un contrat de service au service des entreprises de la métallurgie

Au service des entreprises métallurgiques de cette double zone sectorielle, ce contrat de service se décline autour d'actions engagées en faveur de l'emploi et de la qualification professionnelle.

Avec un item fondamental qui aura servi de trame incontournable à ce texte : déployer toute la panoplie d'ingrédients nécessaires pour propager dans un rayonnement élargi les offres d'emploi qui existent.

Car, curiosité, ces offres sont nombreuses à l'heure actuelle, prouvant au demeurant que les besoins des industries de ces deux territoires ne trouvent pas leur origine dans un épiphénomène.

Le contenu de ce contrat a naturellement déjà été mis en exergue précédemment par les deux organismes institutionnels qui travaillent de concert à cette cause commune. Mais, afin d'en renforcer le trait et la caractéristique élémentaire, il semblait essentiel de l'inscrire dans le marbre et de pouvoir le dévoiler de manière officielle aux différents interlocuteurs institutionnels (chose qui a été faite au terme de cette matinée de visite industrielle à Saint-Fargeau en présence de nombreux élus et décideurs) et de pouvoir le présenter à la presse.

Si un potentiel de 40 000 demandeurs d'emplois est recensé sur les départements de la Nièvre et de l'Yonne, il est néanmoins indispensable de concentrer les actions sur la mise en relation entre les entreprises et les personnes en quête du précieux sésame, les insérant dans la vie active. Cette coordination sera assurée par les deux signataires de manière harmonieuse.

Diverses possibilités de se former pour répondre aux aptitudes des industriels

Fournir aux industriels les atouts humains qualifiés dont elles éprouvent le besoin se fera grâce à cette juxtaposition d'intérêts qui a réuni sur le tapis vert ces deux partenaires. Mais, d'autres vecteurs de la formation professionnelle comme l'AFPA ou le GRETA seront aussi partie prenante à ce support.

En 2017, un certain nombre d'actions avait été portés autour des postes offerts par les métiers de l'usinage via le biais de la qualification. Attestant de l'excellente complémentarité qui s'offrait déjà à ces deux partenaires.

Grâce à ce contrat de service, l'organisation d'actions spécifiques et complètes autour de certaines formations pourra se concevoir, sous différents modes opérationnels à l'aide de modules plus courts et adaptés aux réels besoins des entrepreneurs. En facilitant l'intérêt de ces cursus vers le plus grand nombre de personnes qui sont en recherche d'emploi et

intéressées par le volet industriel. En concoctant, aussi, des modules pédagogiques qui répondent à la très grande série comme au sur mesure, façon dentelle et broderie ! Bref, du cousu main, en somme...

Mercredi 28 mars • Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne • Sens
Conférence "Les entreprises connectées"
Inscription ici 

avec :   

(/index.php/component/bruce/?view=banner&task=click&id=49)

Partager

Tweeter

G+ Partager

Pin it



Thierry BRET (/index.php/component/k2/author/801-thierrybret)

